

EXERCICE DE RELEVE ET EXPLICATION D'INFORMATIONS DANS UN TEXTE (sur le chemin de l'explication de document)

Consignes :

- 1 – présentez le texte en un paragraphe sur votre feuille
- 2 – soulignez ci-dessous les passages importants (une phrase, une expression...) que vous allez expliquer et numérotez les
- 3 – Expliquez chaque passage surligné en reportant d'abord le numéro et ensuite en rédigeant une explication....

exemple sur l'article premier que vous n'aurez donc pas à expliquer... :

n°0 : *ce passage fait référence à l'histoire du peuple Hébreux comme on peut la connaître par la Bible et l'Archéologie. Pendant plusieurs siècles, les Juifs ont occupé la Palestine. Ils ont été dispersés au VIIe s av JC lors de l'invasion de Nabuchodonosor, empereur perse. C'est depuis ce temps là que l'on parle de « diaspora »*

Article premier La terre d'Israël est le lieu où naquit le peuple juif. C'est là que s'est formée son identité spirituelle, religieuse et nationale. n°0

Art. 2 Constraint à l'exil, le peuple juif est resté fidèle à la terre d'Israël dans tous les pays où il s'est retrouvé dispersé

Art. 3 Motivés par ce lien historique, les Juifs ont aspiré à chaque génération au retour de leur souveraineté sur leur ancienne patrie. Au cours de ces dernières décennies, ils sont revenus en masse. Ils ont mis en valeur les terres incultes, ont fait renaître leur langue, ont construit des villes et des villages [...] et se sont préparés à l'indépendance politique.

Art. 4 En 1897, le premier congrès sioniste [...] a proclamé le droit du peuple juif au renouveau national dans son propre pays. Ce droit a été reconnu par la déclaration Balfour du 2 novembre 1917 [...].

Art. 5 La Shoah qui s'est abattue tout récemment sur le peuple d'Israël [...] a montré à nouveau le besoin de résoudre le problème dû à l'absence de patrie et d'indépendance du peuple juif, par le rétablissement en terre d'Israël de l'État juif, qui ouvrirait ses portes à tous les Juifs et confèreraient au peuple juif un statut d'égalité au sein de la communauté des nations. [...]

Art. 8 Le 29 novembre 1947, l'assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution recommandant la création d'un État juif en Palestine. [...] Cette reconnaissance par les Nations unies du droit du peuple juif à établir son État indépendant est irrévocabile.

Art. 9 C'est le droit naturel du peuple juif de mener, comme le font toutes les autres nations, une existence indépendante dans son État souverain. En conséquence, nous proclamons la Création de l'État juif en Palestine, qui portera le nom d'Israël.

Proclamation d'indépendance de l'État d'Israël, 14 mai 1948,
cité dans Frédéric Encel, *Géopolitique du sionisme*, Armand Colin, 2009.